



Le Conseil de l'OACI approuve le nouveau Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde

Publication immédiate

Montréal, le 15 novembre 2017 – Le Conseil de l'OACI a franchi une étape décisive en approuvant le tout premier Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde visant à améliorer la coordination, l'intervention et la planification à l'échelle internationale afin de contrer les menaces qui pèsent sur les passagers, le fret, les aéronefs et les installations de l'aviation civile.

« Ce nouveau document stratégique aidera les États membres de l'OACI à coordonner leurs mesures nationales de sûreté de l'aviation avec celles des autres États et des organismes de sûreté concernés. Il contribuera aussi à renforcer les cultures et les capacités en matière de sûreté, mettra davantage l'accent sur le rôle des nouvelles technologies et des innovations, et permettra de peaufiner les cadres connexes de supervision et d'assurance de la qualité », a affirmé le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu.

Un ensemble d'indicateurs et de dates cibles a été aussi établi, et toutes les cibles et tous les résultats connexes feront l'objet d'un examen et d'un rajustement périodiques, prenant en considération toutes les menaces nouvelles et émergentes sur le plan de la sûreté de l'aviation.

« Le Conseil a encouragé le Secrétariat de l'OACI à continuer de peaufiner et d'améliorer ce document essentiel et évolutif, sur la base d'une coopération étroite et continue avec les États et les parties prenantes en matière de sûreté à l'échelle mondiale, et en tenant dûment compte de toutes les exigences applicables en matière d'assistance à la mise en œuvre et de renforcement des capacités dans les Régions de l'OACI », a précisé M. Aliu.

Une fois qu'il a examiné le nouveau Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde, en juin 2017, le Conseil a autorisé son envoi aux États membres de l'OACI et aux organisations internationales afin de recueillir leurs observations. À 96 % les répondants ont indiqué qu'ils étaient d'accord avec la portée et l'objet du Plan ainsi qu'avec les stratégies et les cibles mondiales connexes, qui continueront d'être peaufinées.

« Le Secrétariat de l'OACI a accéléré l'élaboration de ce document stratégique afin de répondre à l'appel du Conseil et des États membres de l'OACI, et les mesures et les engagements respectifs des gouvernements nationaux seront désormais essentiels à son impact global et à sa valeur », a observé la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu. « Ce nouveau Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde trouvera maintenant sa place aux côtés des plans mondiaux actuels de l'OACI portant sur la sécurité de l'aviation et la capacité et l'efficacité à l'échelle du système. Surtout, il répond directement aux diverses résolutions et attentes relatives à la sûreté de l'aviation et au terrorisme qui ont été exprimées à l'OACI par le Conseil de sécurité des Nations Unies. »

Le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde de l'OACI invite les États, l'industrie et d'autres parties prenantes à agir à l'échelle mondiale, régionale et nationale afin de hausser le niveau de mise en œuvre de l'Annexe 17 (*Sûreté*) à la *Convention relative à l'aviation civile internationale*.

Mme Liu a confirmé en outre qu'une feuille de route comprenant 94 tâches, assorties de 32 mesures au titre de 5 résultats prioritaires clés, constituera un élément central du déploiement du nouveau Plan. Ce Plan et cette feuille de route fixent les objectifs pour les trois prochaines années, jusqu'à la 40^e session de l'Assemblée de l'OACI, en 2019.

Conformément à sa contribution à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'OACI continuera de coordonner avec le Conseil de sécurité et ses divers comités toutes les priorités pertinentes dans les domaines de l'aviation et de la sûreté des frontières, et mobilisera les partenaires du secteur privé et du secteur public qui assurent que notre réseau continue d'offrir aux sociétés et aux économies le service sur lequel elles peuvent compter.



Les 36 États membres du Conseil de l'OACI. En approuvant le tout premier Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde aujourd'hui, visant à améliorer la coordination, l'intervention et la planification à l'échelle internationale relativement aux menaces qui pèsent sur les passagers, les aéronefs et les installations de l'aviation civile, le Conseil a encouragé le Secrétariat de l'OACI à continuer de peaufiner et d'améliorer ce document sur la base d'une coopération étroite et continue avec les États et les parties prenantes en matière de sûreté à l'échelle mondiale, et en tenant dûment compte de toutes les exigences applicables en matière d'assistance à la mise en œuvre et de renforcement des capacités dans les Régions de l'OACI.

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Conseil de l'OACI](#)

[Objectif stratégique Sûreté et facilitation de l'OACI](#)

[Programme universel d'audits de sûreté \(USAP\) de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)